

Mettre un terme aux pratiques d'hébergement privé illégal

- Au cours des dernières années, les offres d'hébergement privé ont augmenté, proposant aux voyageurs ou autres de louer un logement entier ou partiel.
- Les prestataires de services d'hébergement privé doivent observer les procédures suivantes : obtenir la licence prévue par la loi sur l'hôtellerie ; s'immatriculer conformément à la loi sur l'hébergement privé ; ou obtenir l'autorisation prévue par la loi sur les zones spéciales stratégiques nationales. Offrir un hébergement privé sans l'obtention d'une permission, à savoir sans s'être conformé aux procédures ci-dessus et sans avoir reçu la supervision d'une agence administrative, constitue une pratique d'hébergement privé illégal.

Avis aux locataires : Ne louez pas un hébergement privé illégal

- L'hébergement privé illégal est considéré comme une pratique à haut risque, concernant les types de problèmes suivants :
 - Les mesures d'hygiène ne sont pas respectées et de ce fait, le logement n'est pas nettoyé correctement.
 - Aucune mesure d'intervention n'est prévue par le prestataire pour se rendre sur place en cas d'extrême urgence, par exemple dans le cas d'une maladie ou d'un crime.
 - Du fait que les voisins n'ont pas été informés de l'activité d'hébergement privé, les locataires reçoivent des plaintes des voisins durant leur séjour.
 - En cas d'incendie, il existe un risque élevé de retard pour lutter contre l'incendie et procéder à l'évacuation, dû au non fonctionnement de l'alarme incendie, à l'absence d'extincteur et au fait que les locataires sont dans l'incapacité de trouver l'issue de secours.
 - Les locataires ne se sentent pas en sécurité parce que la clé n'est pas gérée de manière sûre.
- Les résidences légales qui ont obtenu une licence en vertu de la loi sur l'hôtellerie ou une autre permission sont placées sous le contrôle d'organismes gouvernementaux tels que les centres de santé publics. En conséquence, les mesures d'hygiène et de sécurité sont dûment observées.
Pour bénéficier d'un hébergement sûr, évitez tout hébergement privé illégal et

choisissez des logements privés légaux où la sûreté et la sécurité sont garanties.

- Pour avoir accès à des services d'hébergement privé légal, il est important d'utiliser les sites Internet appropriés pour rechercher ce type de service. Vous devez consulter les sites Internet d'agents d'hébergement privé immatriculés en vertu de la loi sur l'hébergement privé ou les sites d'agents de voyage immatriculés en vertu de la loi sur les agences de voyage, car ces sites ne répertorient pas des hébergements privés illégaux. Les listes d'agents d'hébergement privé et d'agents de voyage immatriculés qui souhaitent offrir des services d'agent/d'intermédiaires pour l'hébergement privé sont données ci-dessous.

<http://www.mlit.go.jp/kankocho/minpaku/business/mediation/attention.html> (japonais)

Avis aux prestataires : Vous devez offrir une prestation de services d'hébergement privé en toute légalité

- Proposer un hébergement privé illégal est passible de sanctions en raison d'une violation de la loi sur l'hôtellerie. En outre, si les types de problèmes suivants surviennent, cela peut non seulement compromettre la poursuite d'une activité saine à moyen et long terme, mais aussi ruiner vos biens précieux.
 - Du fait que les voisins n'ont pas été informés de cette activité d'hébergement privé, les locataires reçoivent des plaintes des voisins lors de leur séjour et par conséquent ne peuvent pas profiter d'un logement sûr et confortable. Par conséquent, les commentaires négatifs et les témoignages défavorables des clients sont plus nombreux.
 - En raison de mesures d'hygiène insuffisantes, de plus en plus de locataires estiment que les logements ne sont pas propres. Par conséquent, les commentaires négatifs et les témoignages défavorables des clients sont plus nombreux.
 - Les locataires peuvent perdre la vie suite à un incendie parce que les mesures appropriées n'ont pas été prises pour garantir leur sécurité, notamment l'installation de l'équipement obligatoire et la mise en place de plans de gestion du feu.
 - L'équipement de lutte contre l'incendie et les plans de gestion du feu sont inadéquats et vous pouvez recevoir des directives administratives des services d'incendie pour votre logement ou celui-ci peut faire l'objet d'une décision administrative.
 - Si l'identité des personnes qui séjournent chez vous ne peut pas être confirmée,

vous courez le risque d'héberger des criminels ou que votre logement soit utilisé pour de sérieux délits.

- Si vous souhaitez proposer des services d'hébergement privé, faites-le en toute légalité afin d'obtenir l'assentiment des voisins et offrir un logement sûr, sécurisé et confortable à vos locataires.
- Si vous faites appel à des services d'agence/d'intermédiaires pour offrir un hébergement privé, faites seulement confiance à des agents d'hébergement privé immatriculés en vertu de la loi sur l'hébergement privé ou à des agents de voyage immatriculés en vertu de la loi sur les agences de voyage. Si les services d'agence/d'intermédiaires sont confiés à des opérateurs non immatriculés, tout problème éventuel risque de ne pas être résolu de manière appropriée. Les listes d'agents d'hébergement privé et d'agents de voyage immatriculés qui souhaitent offrir des services d'agent/d'intermédiaires pour l'hébergement privé sont données ci-dessous.

<http://www.mlit.go.jp/kankocho/minpaku/business/mediation/attention.html> (japonais)